



.....  
**COMPTE RENDU**  
**CONSEIL DE QUARTIER DU 5 OCTOBRE 2023**  
**À L'HÔTEL PASTEUR**  
.....

Présents : 51 participants (25 hommes, 26 femmes)

## Introduction

Tifenn CONTIVAL a ouvert la séance en se présentant, en tant que nouvelle directrice du quartier Centre. Elle a pris ses fonctions le dimanche 3 septembre lors du Forum Festif.

Elle a également fait part de l'arrivée Damien PROD'HOMME, Chargé des équipements conventionnés. Ce poste était auparavant au sein de la Direction Association Jeunesse Égalité.

## Présentation du dispositif de désimperméabilisation des sols chez les particuliers

Ce dispositif a été présenté par Rémi EZANNO (chargé de Mission à la Direction de l'Assainissement - Rennes Métropole) : voir le document de présentation via le lien suivant :

<https://rennes.j-doc.com/s/t6XRaskS9nQjrfW>

## Présentation des Habitants Référents Sécurité

Tifenn CONTIVAL a rappelé les fonctions des Habitants Référents Sécurité, puis elle a invité Madame Béatrix DE DIEULEVEULT et Monsieur Alain JOLLIVEL à se présenter aux habitants.

Pour information : ils ont été élus au conseil de quartier du 1<sup>er</sup> juin 2023

Vous pouvez consulter la présentation du dispositif des Habitants Référents Sécurité via le lien suivant :

<https://rennes.j-doc.com/s/J8iAo7g7xr3dn7Q>

## Restitution des groupes de travail par Les Habitants Co-animateurs

- 1- David FERRIÈRE a exposé les avancés du groupe de travail voirie
- 2- Jean-Yves SIMONET a présenté les avancés du groupe de travail stationnement
- 3- Pierre PEREZ a fait un point sur le groupe projet sécurité vitesse sur la voie publique
- 4- Jennifer KERNINON a donné les avancés du groupe de travail îlots de chaleur

Vous pourrez retrouver toutes les informations présentées par Jennifer KERNIGON via les liens suivants :

### Direction de Quartiers Centre

7 rue de Viarmes

T > 02.23.62.11.25

[dqc@ville-rennes.fr](mailto:dqc@ville-rennes.fr)



Toute correspondance doit être adressée à **Madame la Maire**, Hôtel de Ville, CS 63126, 35031 Rennes Cedex, en rappelant la référence ci-dessus

### Protection des données personnelles

Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) (UE) n°2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement.

Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de Rennes (Ville et Métropole) via [le formulaire de contact](http://metropole.rennes.fr) "e-démarches" du site internet (<http://metropole.rennes.fr>) ou par voie postale à adresser à

Madame la Maire - A l'attention du Délégué à la protection des données - Hôtel de Ville - Place de la Mairie - CS 63126 - 35031 Rennes Cedex

Plus d'informations sur : <https://www.cnil.fr>

-Le wikipédia : [https://cqc2.skiserv.eu/doku.php?id=propositions\\_vegetalisations](https://cqc2.skiserv.eu/doku.php?id=propositions_vegetalisations)  
[https://cqc2.skiserv.eu/doku.php?id=accueil\\_ilots\\_chaleur](https://cqc2.skiserv.eu/doku.php?id=accueil_ilots_chaleur)

-carte des îlots de chaleur : [https://umap.openstreetmap.fr/fr/map/zones-dinteret-icu-quartier-rennes-2\\_871844#18/48.10531/-1.66571](https://umap.openstreetmap.fr/fr/map/zones-dinteret-icu-quartier-rennes-2_871844#18/48.10531/-1.66571)

## Réponses aux questions des Habitants co-animateurs posées en amont du Conseil du quartier, les informations suivantes ont été apportées :

### 1-Sujet tags : Quel est le message à apporter aux habitants ?

Le Service Propreté et Fêtes intervient sur l'enlèvement des tags sur le domaine public et les bâtiments privés, sous certaines conditions : la qualité du support doit permettre une intervention sans risque de dégradation, le support doit être facilement accessible aux personnels et à leurs matériels, et ceci en toute sécurité, le retrait n'est réalisé qu'en limite de domanialité publique, jusqu'à 2m de profondeur et 3m de hauteur, l'effacement est circonscrit à l'emprise de l'inscription.

Le Service Propreté et Fêtes n'efface pas systématiquement les tags en hauteur. Quatre opérations sont programmées dans l'année. Les tags peuvent être enlevés jusqu'à cinq mètres de hauteur. Le Service Propreté et Fêtes n'intervient pas sur tags de très grande hauteur.

En terme de technique le Service Propreté et Fêtes utilise :

- de l'hydrogommage
- du recouvrement peinture
- de l'effacement par produit chimique
- du chaulage

En terme d'organisation :

- la régie intervient quasiment exclusivement sur le centre-ville
- une entreprise dans le cadre d'un marché public intervient sur les quartiers périphériques.

En 2022, la régie a enlevé 23 000 et l'entreprise 9 500m<sup>2</sup> carré tag

La Ville de Rennes met environ 900 000€ sur l'effacement des tags entre le coût de la régie (y compris le coût RH, les produits...) et le marché entreprise.

Sur le centre-ville 10 agents sont affectés à cette mission : 4 équipages de 2 agents qui interviennent chacun sur un secteur défini. Ils sont responsables de la bonne tenue de leur secteur. Les 2 autres agents sont le chef d'équipe et son adjoint qui gèrent l'équipe et interviennent également sur le terrain notamment sur des urgences.

Comment signaler un tag : télécharger la nouvelle application " **Ici Rennes Signaler et s'informer** "  
<https://metropole.rennes.fr/ici-rennes-ville-et-metropole-signaler-et-sinformer>

Le Service Propreté et Fêtes propose une rencontre sur le terrain pour les habitants. Les personnes intéressées peuvent se faire connaître auprès de la Direction de Quartiers Centre.

Vous pouvez consulter l'arrêté sur l'enlèvement des tags à Rennes via le lien suivant :  
<https://rennes.j-doc.com/s/DJbJgntAC8is3WT>

### Direction de Quartiers Centre

7 rue de Viarmes

T > 02.23.62.11.25

[dqc@ville-rennes.fr](mailto:dqc@ville-rennes.fr)



Toute correspondance doit être adressée à **Madame la Maire**, Hôtel de Ville, CS 63126, 35031 Rennes Cedex, en rappelant la référence ci-dessus

#### Protection des données personnelles

Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) (UE) n°2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement.

Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de Rennes (Ville et Métropole) via

[le formulaire de contact](http://metropole.rennes.fr) "e-démarches" du site internet (<http://metropole.rennes.fr>) ou par voie postale à adresser à

Madame la Maire - A l'attention du Délégué à la protection des données - Hôtel de Ville - Place de la Mairie - CS 63126 - 35031 Rennes Cedex

Plus d'informations sur : <https://www.cnil.fr>

## 2-Quid des allumages nocturnes cet été dans le secteur Alphonse Guérin : vélodrome/Gymnase [Bougouin/Lycée Charles Tillon/ parking espace des 2 Rives.](#)

L'éclairage des voies aux abords des équipements cités est éteint du dimanche soir au jeudi soir à minuit. Il s'allume tous les matins à 5h sauf le samedi matin à 6h et pas d'allumage le dimanche matin.

Cette année, dans le cadre de l'harmonisation des temps de fonctionnement de l'éclairage public, entre le 1er juin et 15 août 2023, l'éclairage ne s'est pas allumé (coupure estivale).

Dans le quartier les voies principales : boulevard Laennec, avenue Sergent Maginot, boulevard Villebois Mareuil ainsi que la promenade des Bonnets Rouges sont éclairées en permanence.

Pour l'éclairage du Commandant BOUGOUIN, pour rappel ou information :

Nous avons deux clubs qui évoluent sur ce stade : Le REC rugby qui évolue en Nationale 2 et le Stade Rennais rugby, section féminine qui évolue en élite.

À ce titre, il existe une obligation fédérale d'éclairer le stade deux heures avant et deux heures après l'évènement sportif.

L'éclairage, à base de LED, a été remplacé il y a deux ans. Il existe plusieurs intensités d'éclairage. L'éclairage a été informatisé.

Suite à une panne informatique, le vélodrome est resté allumé une nuit.

La salle du gymnase est sous éclairage avec détection.

Pour votre information, la Ville de Rennes a participé au championnat de France des économies d'énergie sur les stades. Cela incluait l'éclairage, la gestion de l'eau et du chauffage, ce qui implique une bonne connaissance de ces thématiques par les services municipaux.

Vous pouvez consulter les informations sur l'éclairage public via le lien suivant :

<https://metropole.rennes.fr/economies-denergie-de-nouveaux-horaires-pour-leclairage-public>

## 3-Bilan 2022 du Dispositif "Jardiner ma rue"

La Ville de Rennes compte aujourd'hui plus de 4 km de trottoirs végétalisés.

Chaque année la DJB traite entre 40 et 70 demandes de nouvelles adhésions.

En 2022, il y a eu 44 nouveaux participants dont 12 sur le quartier 2 pour 51,64 ml.

C'est le 2ème quartier le plus représenté en 2022 après le quartier 8 (sud-gare) notamment en raison des travaux de réfection de voirie de la rue Anatole Le Braz et Jean-Marie Duhamel.

L'année 2022 se situe dans la moyenne que ce soit en terme de nombre d'adhérents ou de nombre de mètres linéaires. L'opération continue malgré tout d'intéresser les rennais.

Pour 2023 le bilan n'est pas encore réalisé, il y a toutefois actuellement d'ores et déjà 46 demandes traitées sur le territoire dont 5 pour le quartier 2.

Vous trouverez via le lien suivant : <https://rennes.j-doc.com/s/BiRBJztXYt9Fz2D> , le bilan global de l'année 2022.

Le bilan 2023 sera réalisé en début d'année prochaine.

## **Plantation participative – Placette Moreau-de-Jonnes**

### **Aménagement de l'espace avec plantation d'une micro-forêt**

- Création des fosses de plantation et mise en place du dallage du 3 octobre au 31 octobre 2023
- Plantations participative d'arbres et d'arbustes le 29 novembre à 14 heures et au cours de l'hiver 2023-2024

#### **Direction de Quartiers Centre**

7 rue de Viarmes

T > 02.23.62.11.25

[dqc@ville-rennes.fr](mailto:dqc@ville-rennes.fr)



Toute correspondance doit être adressée à **Madame la Maire**, Hôtel de Ville, CS 63126, 35031 Rennes Cedex, en rappelant la référence ci-dessus

#### **Protection des données personnelles**

Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) (UE) n°2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement.

Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de Rennes (Ville et Métropole) via

[le formulaire de contact](#) "e-démarches" du site internet (<http://metropole.rennes.fr>) ou par voie postale à adresser à

Madame la Maire - A l'attention du Délégué à la protection des données - Hôtel de Ville – Place de la Mairie - CS 63126 - 35031 Rennes Cedex

Plus d'informations sur : <https://www.cnil.fr>

- <https://rennes.i-doc.com/s/6nAmoMJotjqreil>

## Point dotation quartier

### Rappel de ce qu'est l'enveloppe dotation quartier

C'est un fonds Ville de Rennes de 6 000 € dont la décision d'attribution revient au Conseil de quartier sur la base de critères définis par des Conseillers de quartier en 2017.

Pour l'essentiel, cette enveloppe a pour objet de "*permettre aux habitants de se rassembler autour d'un événement convivial et festif, favorisant le lien social.*"

1 000 € ont été alloués au grand Carnaval des enfants, organisé par Rennes Pôle Association le 4 mars, 500 € à la Fête du jeu et de la parentalité organisée par le cercle Paul-Bert le 3 juin, et 500 € pour animer le quartier Saint-Hélier en marge de la braderie du quartier (organisation association Petit Faubourg Saint-Hélier).

Le solde au 3 octobre est donc de 4 000 €.

Il est proposé deux dotations complémentaires :

### Dotation Forum festif (4 septembre 2023)

La précocité du Conseil de quartier précédent (1<sup>er</sup> juin) n'a pas permis la présentation du dossier financier du Forum festif 2023 et son besoin en financement via la dotation du Conseil de quartier. À titre exceptionnel, il est donc demandé au Conseil de quartier de régulariser a posteriori une partie des dépenses effectuées via l'enveloppe quartier (1 900 € sur un budget global de 15 343€). Pour rappel cet évènement, qui connaît un gros succès public, avec une foule importante, permet de croiser offre associative et médiations diverses dans une ambiance de fête et de détente, dans le très beau cadre du parc Oberthür.

- *Accord du Conseil de quartier pour une dotation de 1 900 €.*

### Dotation fête de Noël placette du Verger (16 décembre 2023)

L'association nouvellement constituée Café faux-Pont Saint-Hélier souhaite animer l'îlot Saint-Hélier le samedi 16 décembre en proposant des animations à caractère familial. Elle demande une aide financière de 700 €.

- *Accord du Conseil de quartier pour une dotation de 700 €.*

Le solde à l'issue de ce Conseil de quartier est de 1 400 €.

\*\*\*

Le prochain conseil de quartier se tiendra le **jeudi 30 novembre 2023 à 18h30 à la Bibliothèque Lucien-Rose – 11 square Lucien-Rose.**

### Direction de Quartiers Centre

7 rue de Viarmes

T > 02.23.62.11.25

[dqc@ville-rennes.fr](mailto:dqc@ville-rennes.fr)



Toute correspondance doit être adressée à **Madame la Maire**, Hôtel de Ville, CS 63126, 35031 Rennes Cedex, en rappelant la référence ci-dessus

### Protection des données personnelles

Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) (UE) n°2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement.

Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de Rennes (Ville et Métropole) via [le formulaire de contact](http://metropole.rennes.fr) "e-démarches" du site internet (<http://metropole.rennes.fr>) ou par voie postale à adresser à

Madame la Maire - A l'attention du Délégué à la protection des données - Hôtel de Ville – Place de la Mairie - CS 63126 - 35031 Rennes Cedex

Plus d'informations sur : <https://www.cnil.fr>